



Commune de Mont- Vully

Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2-3
Budget 2018	4-6
Investissements 2018	6-10
Règlement sur la gestion des déchets et ramassage des déchets verts en décembre	11
Modification des statuts service des curatelles et social	12
FRIAC	13
Information sur la qualité de l'eau potable	14
Impôts sur les chiens	15
Spectacle des écoles	15
Offre d'emploi–employé(e) communal(e)	16
Bibliothèque du Vully	16
Remerciements famille Guillard et Passet	17
Samaritains du Vully	17
Passeport Vacances recherche des bénévoles	18
Passage du St-Nicolas	19



Commune de Mont-Vully

Route principale 65

1786 Nant

Tél. 026.673.90.40

Fax 026.673.90.49

E-mail: info@mont-vully.ch

Site: www.mont-vully.ch

Le mot du Syndic

Un des objectifs permanent de votre Conseil communal est de maîtriser le développement de la commune, en adaptant au mieux les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement, tout en ayant aussi la maîtrise des coûts occasionnés par celles-ci. Ce travail d'équilibriste se fait par l'intermédiaire de l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissements pour le court terme et le plan financier pour le long terme. Les clés de la réussite de ces analyses restent la capacité d'anticipation et de vision de votre Conseil communal qui est en place. Si les dépenses liées aux projets communaux sont gérées sans grandes difficultés par votre exécutif communal il n'en va pas toujours de même concernant les structures et les infrastructures intercommunales dont nous dépendons très étroitement. C'est pour cette raison que le Conseil communal est aussi actif au niveau régional dans les domaines de la formation, de la santé, du social, du traitement des eaux potables et eaux usées, de l'aménagement régional et des transports, etc.

Pour 2018, le Conseil communal se réjouit de vous présenter un budget de fonctionnement avec un résultat favorable, ce qui confirme la bonne capacité financière de notre commune.

Conseil communal

Après de nombreuses années de responsabilités au sein du conseil communal, du Haut-Vully dès 2001 et de Mont-Vully à partir de 2016 notre vice-syndic M. Yves Gaillet nous a transmis sa volonté de mettre fin à son mandat de conseiller au 31 décembre 2017.

Durant toutes ces années notre collectivité a pu bénéficier de son engagement et ses compétences dans différents domaines d'activités dont principalement celui de la voirie et de l'édilité.

C'est avec respect que nous prenons congé de M. Yves Gaillet qui a œuvré pour le bien commun durant ces 17 dernières années.

Tous nos remerciements à Yves pour son engagement intense, notamment comme vice-syndic et nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction pour l'avenir mais surtout un peu de tranquillité.

Afin d'assurer son remplacement au sein du Conseil communal pour le cercle électoral du secteur « Haut-Vully », une élection complémentaire est organisée le 26 novembre prochain avec, si nécessaire, un 2^{ème} tour le 17 décembre.

Personnel communal

Le service de conciergerie a subi quelques adaptations suite au retour dans son pays d'origine de Mme Maria Viera en août de cette année. Personne de confiance, Maria était occupée au service de l'entretien des bâtiments depuis 2012. Afin de compenser son départ, un réaménagement du temps de travail de ses collègues a été nécessaire.

Nous formulons à Maria tous nos meilleurs vœux pour son retour au Portugal tout en la remerciant pour son engagement dans sa fonction.

Malheureusement les collaborateurs du service de la voirie n'ont pas été épargnés par des ennuis de santé. Plusieurs arrêts de travail nous ont contraints à nous réorganiser afin d'assurer les tâches les plus urgentes.

Le Conseil communal a la satisfaction de vous confirmer l'engagement de M. Matthieu Waeber à la fonction de responsable du fonctionnement et de la surveillance des déchetteries. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche. Toujours au service de la voirie, M. Steve Vonlanthen a décidé de mettre fin à son contrat de travail au 31 décembre 2017. Le poste d'employé communal est actuellement mis au concours avec une entrée en fonction prévue en début d'année 2018.

Nous remercions M. Vonlanthen pour ses années de service et lui souhaitons tous nos meilleurs vœux pour sa future activité professionnelle.

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif afin de participer au bon fonctionnement de notre commune. Un merci particulier à tout le personnel communal, aux membres de commissions et à mes collègues du Conseil.

Votre participation à la vie communale nous réjouit et je vous attends nombreux à Nant le mardi 5 décembre pour notre assemblée d'automne.

Pierre-André Burnier, Syndic



Commune de Mont-Vully - Budget de fonctionnement 2018

Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1'274'316	75'000	1'227'790	66'500	1'278'348	85'748
Ordre public	341'000	133'000	323'800	133'500	737'359	647'976
Enseignement et formation	4'170'362	100'500	3'700'850	94'500	3'491'636	143'603
Culte, culture et loisirs	394'500	16'000	351'500	16'000	324'922	13'500
Santé	1'190'850	200	1'107'600	1'000	1'006'552	215
Affaires sociales	1'489'600	3'000	1'462'000	3'000	1'200'743	2'846
Transports et communications	1'851'284	218'640	1'484'940	212'000	1'327'799	246'772
Protection et aménagement environ.	2'341'823	2'235'934	2'255'320	2'176'700	2'175'772	2'247'743
Economie	95'786	5'000	79'570	5'000	85'871	7'852
Finances et impôts	2'995'089	13'683'450	2'804'260	12'566'200	7'171'515	16'986'604
Total	16'144'610	16'470'724	14'797'630	15'274'400	18'800'517	20'382'859
Résultat	326'114		476'770		1'582'342	

Commune de Mont-Vully - Budget d'investissement 2018

Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Enseignement et formation	175'000	-	20'000	-	5'478'868	541'500
Culte, culture et loisirs	60'000	-	-	-	17'554	
Santé	-	-	-	-	244'134	
Affaires sociales	380'000	-	322'000	-	600'000	
Transports et communications	20'000	-	364'500	-	281'224	
Protection et aménagement environ.	1'348'000	300'000	1'320'500	300'000	264'129	1'585'663
Economie	-	-	-	-	11'207	
Finances et impôts	20'000	-	1'100'000	-	173'849	29'700
Total	2'003'000	300'000	3'127'000	300'000	7'070'965	2'156'863
Résultat		1'703'000		2'827'000		4'914'102

Budget 2018

Le compte de fonctionnement de notre commune prévoit un bénéfice net de Fr. 326'114.–, sur un total de Fr. 16'144'610.– de charges et Fr. 16'470'724.– de produits.

Le budget 2018 du dicastère de l'administration se situe dans le même ordre de grandeur que le budget 2017 et les comptes 2016.

Les charges budgétaires du secteur de l'ordre public sont légèrement plus élevées en comparaison au budget 2017. Fr. 10'000.– résultent du budget du corps des sapeurs-pompiers qui prévoit le remplacement d'un véhicule et la formation de l'équipe qui va le conduire.

Le budget du secteur de l'enseignement et de la formation est nettement plus élevé que celui de 2017. Une partie de ces charges découle du cycle scolaire obligatoire. En effet, notre part au CO région Morat a augmenté de Fr. 60'500.–. De plus, selon la nouvelle loi, le transport des élèves doit être pris totalement en charge par la commune dès le 1^{er} août 2018. Ceci signifie une augmentation de Fr. 66'000.– dans les coûts de transports. Mais la plus grande partie de cette augmentation vient de l'administration scolaire qui contient les amortissements des nouveaux bâtiments scolaires ainsi que l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires à Nant et à Lugnorre.

L'augmentation nette des charges de Fr. 43'000.– pour la culture et les loisirs concerne en partie notre contribution à l'école de musique et l'installation de deux rampes pour rollers sur notre terrain de sport.

La majeure partie des charges dans le secteur de la santé ainsi que les charges des affaires sociales sont liées et fixées par le canton.

Dans le secteur des transports et communications, nous avons prévu des charges d'entretien pour les routes d'un montant de Fr. 250'000.–. La principale augmentation par rapport au budget 2017 concerne les amortissements internes des routes qui, dans le budget 2017, étaient présentés dans le chapitre 9 à la place des différents chapitres concernés. Le budget pour le trafic régional est considérablement plus élevé en comparaison au budget 2017. La principale charge dans ce poste est liée et vient du canton.

Le budget de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux se base sur les règlements actuellement en vigueur pour les secteurs du Haut-Vully et du Bas-Vully. Nous n'avons pas encore pu adapter ces règlements. La couverture des charges du secteur de l'approvisionnement en eau, ainsi que la protection des eaux est de 100%, avec un prélèvement sur réserve de Fr. 75'234.– pour l'approvisionnement et une attribution aux réserves de Fr. 96'390.– pour la protection des eaux. Le budget des ordures ménagères se base sur le nouveau règlement qui a été approuvé lors de notre dernière assemblée communale. Selon nos prévisions, les charges seront couvertes à 85% par les produits.

Dans le secteur de l'économie nous avons prévu un montant de Fr. 15'000.– pour le remaniement forestier volontaire des Fives et un montant de Fr. 17'000.– pour le soutien des projets dans le domaine du tourisme.

Le dicastère des finances présente un surplus de Fr. 10'688'361.–. Selon les projections sur les statistiques fiscales cantonales, les impôts devraient évoluer de plus de 6,6% pour les impôts sur le revenu, par rapport aux statistiques de 2015 et de 9% pour les impôts sur la fortune. Sur cette base nous avons estimé des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 7'750'000.– pour les impôts sur le revenu (Fr. 250'000.– en plus par rapport au budget 2017) et Fr. 1'300'000.– pour les impôts sur la fortune (Fr. 200'000.– en plus par rapport au budget 2017). Le pot commun de la péréquation financière nous impose un montant de Fr. 794'500.–. Les intérêts des emprunts de Fr. 84'980.– sont répartis dans les dicastères concernés. Un montant de Fr. 1'311'750.– est prévu pour les amortissements obligatoires et comptables.

Andrea Kämpfer, Conseillère communale

Budget d'investissement 2018

Pour 2018, nous prévoyons une charge totale d'investissements de Fr. 2'003'000.– et des produits de l'ordre de Fr. 300'000.– (taxes de raccordement à l'approvisionnement en eau de Fr. 150'000.– et taxes de raccordement à la protection des eaux de Fr. 150'000.–). L'excédent d'investissement est de Fr. 1'703'000.–. Nous estimons que nous devons recourir à un emprunt bancaire pour une partie des investissements car nous ne pourrions probablement pas couvrir l'entier des investissements prévus par nos liquidités. Un montant de Fr. 378'000.– des investissements est déjà pris en compte dans les amortissements comptables du budget de fonctionnement 2018. Ces investissements généreront des frais annuels à charge de la commune d'environ Fr. 100'000.– (amortissements et intérêts financiers).

Les investissements dans le secteur de l'enseignement et de la formation concernent un montant de Fr. 65'000.– pour la réfection de la toiture de l'ancienne école à Lugnorre et l'aménagement d'une place de jeux à l'école de Lugnorre pour Fr. 110'000.–.

L'aménagement d'un terrain de Beach Volley à Nant pour Fr. 60'000.– est au budget dans le dicastère de la culture et des loisirs.

Dans le dicastère de la santé un montant à fond perdu de Fr. 60'000.– est proposé pour subventionner l'aménagement du local de la crèche Heproline qui vient s'installer dans les locaux de la coopérative d'habitation à Sugiez. Notre participation à l'investissement en faveur du Réseau Santé du Lac se monte à Fr. 320'000.–.

Dans le secteur des transports et communications nous avons estimé un investissement de Fr. 20'000.– pour le projet d'étude Valtraloc à Sugiez.

Dans le secteur de l'approvisionnement en eau trois projets sont planifiés : un montant de Fr. 125'000.– pour la liaison du secteur de la gare et du quartier des Sauges, passage sous voies CFF. Un montant de Fr. 320'000.– pour le remplacement de la conduite de distribution à la route cantonale à Praz. Un montant de Fr. 150'000.– pour le remplacement de la conduite à la rue du Château à Praz.

Dans le secteur de la protection des eaux les trois investissements suivants sont prévus : un montant de Fr. 300'000.– pour les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en zone d'activité (déjà voté lors de la dernière assemblée communale). Un montant de Fr. 35'000.– pour notre participation aux investissements 2017 de la station d'épuration de Montilier. Un montant de Fr. 125'000.– pour notre participation aux investissements 2017 de la station d'épuration de Seeland-Süd.

Deux investissements pour un columbarium de Fr. 69'000.– chacun, sont prévus pour nos cimetières de Lugnorre et de Nant.

Dans le secteur de l'aménagement du territoire nous prévoyons deux investissements : un montant de Fr. 130'000.– pour la révision du plan d'aménagement du secteur du Haut-Vully et un montant de Fr. 25'000.– pour le plan directeur des rives du lac et de la Broye.

Dans le secteur de nos immeubles du patrimoine financier un crédit d'étude de Fr. 20'000.– pour la rénovation complète de l'ancienne école de Sugiez est proposé.

Andrea Kämpfer, Conseillère communale

Investissements 2018: Routes et cimetières

Projet d'études Valtraloc à Sugiez

Aménagement du carrefour de la route cantonale avec les routes communales, route du Pavy, chemin de la Poste, route Chaumont et route du Pra-Novy.

Réaménagement des trottoirs et des accès ainsi que régularisation du trafic.

Montant Fr. 20'000.–

Cimetière de Nant, aménagement d'un nouveau columbarium

Le cimetière de Nant a déjà 2 columbariums et un nouveau columbarium est nécessaire pour ces prochaines années.

Montant Fr. 69'000.–

Cimetière de Lugnorre / aménagement d'un columbarium

Le cimetière de Lugnorre n'a actuellement pas de columbarium et afin de donner la possibilité aux familles de déposer les urnes, il est demandé d'aménager un nouveau monument.

Montant Fr. 69'000.–

Michel Droz, Conseiller communal

Investissements 2018: Places publiques

Ancienne école de Lugnorre réfection toiture

Lors de l'assainissement de l'ancien bâtiment scolaire de Lugnorre, nous avons constaté que le toit de l'actuelle salle du Pavillon scolaire du Vully présente des défauts et n'est plus étanche.

La rénovation de ce toit n'est pas incluse dans le crédit qui avait été accordé pour la construction et la rénovation des deux bâtiments scolaires de Lugnorre.

Par conséquent, la commune vous demande d'accepter un investissement de Fr. 65'000.-.

Place de jeux pour enfant et couvert à vélos vers l'école à Lugnorre

Durant la construction et la rénovation des bâtiments scolaires de Lugnorre, l'aire de jeux existante à côté de l'ancienne école a malheureusement dû être démontée. Des containers pour la classe d'école enfantine avaient été posés temporairement sur l'espace devant la place rouge.

Maintenant que l'école enfantine ainsi que le Pavillon du Vully ont déménagé dans le bâtiment de l'ancienne école et que les containers ont été démontés, nous pouvons planifier la mise en place d'une nouvelle place de jeux ainsi qu'un abri à vélo. L'aire de jeux doit être adaptée autant pour les petits que pour les grands enfants mais elle doit également privilégier un lieu de rencontre.

Nous nous sommes décidés pour un projet que nous voudrions vous présenter lors de notre prochaine assemblée communale. Nous avons pris en considération les critères suivants : il doit y avoir des engins de jeux pour toutes les classes d'âge ainsi que des bancs pour s'asseoir. L'abri à vélo doit être intégré dans la place de récréation, à l'entrée du chemin de la Vieille Laiterie. Pour l'entretien et le nettoyage de l'aire de jeux et de l'abri à vélo la commune devrait pouvoir assumer cette tâche. Après ces explications, nous sollicitons votre accord pour un investissement de Fr. 110'000.- pour la construction d'une nouvelle aire de jeux et d'un abri à vélo.

Terrain de Beach Volley à Nant

La construction de la nouvelle école de Nant et de ses alentours est maintenant achevée. Depuis plus d'un an, un groupe de travail a été formé pour le réaménagement de la place où se trouve actuellement la société de Sauvetage et Oxygène. Dans la première phase du projet, il est important pour le Conseil communal d'aménager un terrain de beach-volley qui ne soit pas trop éloigné du site de l'école primaire de Nant. Cependant, une condition a été soumise au groupe de travail selon laquelle l'emplacement choisi pour le terrain de beach-volley restera définitif lors de l'élaboration du projet global.

En accord avec le Conseil communal et le groupe de travail, nous demandons aux citoyens et citoyennes de la commune d'accepter un investissement de Fr. 60'000.- pour la création d'un nouveau terrain de beach-volley à Nant.

Ancienne école de Sugiez crédit d'étude pour la rénovation complète

La maison au chemin de l'Ancienne Ecole 2 (ancienne école de Sugiez) a été construite dans les années 1800 et prend gentiment de l'âge tout comme les humains. Les infrastructures du bâtiment ne fonctionnent plus comme elles doivent, sans parler de son apparence extérieure qui a souffert au fil des années.

Dans ce bâtiment la cuisine, le chauffage, le toit etc. doivent être absolument assainis, remplacés et reconstruits.

Des travaux de rénovation peuvent engendrer des frais conséquents. C'est pourquoi, nous avons chargé le bureau d'architecture Pulver à Nant de nous élaborer un projet y compris un devis estimatif pour cette remise en état.

Nous voudrions présenter lors de l'assemblée de printemps 2018 le projet ainsi que la demande de crédit de rénovation, afin de commencer les travaux. C'est pourquoi, nous demandons aux citoyens et citoyennes d'accepter le crédit d'étude de Fr. 20'000.-.

André Kaltenrieder, Conseiller communal

Investissements 2018: Eau et épuration

Plusieurs investissements sont prévus pour 2018 dans l'eau potable et l'évacuation des eaux. Dans l'épuration rien d'exceptionnel si ce n'est les investissements pour le maintien et la rénovation des installations et canalisations de la Step de la région de Morat. Les investissements prévus sont de Fr. 120'000.- ; la part communale représente Fr. 35'000.-.

Pour l'ARA Seeland-Süd, il s'agit des montants disponibles pour la conduite du projet et pour sa mise à l'enquête. Les investissements prévus sont de Fr. 750'000.- ; la part communale est de 15.29% , cela représente Fr. 125'000.- . Le projet sera soumis au peuple en votation populaire en automne 2018.

Pour l'eau potable des investissements sont devenus des impératifs liés à l'avancement de certains projets.

Route cantonale

Selon le PGEE (plan généraux d'évacuation des eaux) la canalisation qui se situe entre la route sous le Clou et la ruelle du Molard, sur une longueur de 150m et d'un diamètre de 100 doit être changée en diamètre de 150. Son état et son sous-dimensionnement nous incite à la changer en même temps que les travaux de la route cantonale ; montant de l'investissement Fr. 320'000.-.

Quartier des Sauges

Pour assurer et garantir un approvisionnement en eau pour le village de Sugiez côté Est de la ligne de chemin de fer, un bouclage est nécessaire. Un passage sous la voie de chemin de fer est prévu ainsi qu'un bouclage avec la conduite à la route de la gare. Montant de l'investissement prévu Fr. 125'000.-.

Conduite rue du Château à Praz

Dans le planning de renouvellement des conduites selon le PGEE, la conduite de la rue du Château à Praz doit être changée et son diamètre augmenté, Montant de l'investissement Fr. 150'000.-.

Yves Gaillet, Conseiller communal

Investissements 2018: révision du PAL, secteur Haut-Vully

Suite à la consultation publique du dossier en janvier 2017, plusieurs oppositions ont été déposées. Ces oppositions ont été traitées en séance de conciliation.

Le Conseil communal a ensuite pris la décision de quelques adaptations du règlement communal d'urbanisme ainsi que du plan d'affectation des zones qui seront mises à l'enquête publique prochainement.

Les modifications du dossier sont actuellement en préparation par notre bureau d'urbanisme. Le crédit complémentaire est estimé à Fr. 130'000.- afin de finaliser le dossier de révision.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce montant d'investissement.

Pierre-André Burnier, Syndic

Investissements 2018: plan directeur des rives du lac et de la Broye

Cette planification fait partie intégrante d'un plan d'aménagement local. Pour différentes raisons, la commune et les services cantonaux concernés ont donné leurs accords pour reporter ce projet et le traiter de manière séparée.

La planification traitera de l'utilisation des rives de manière globale des deux secteurs et se basera sur le contenu du plan directeur régional. Les coûts estimés de cette planification sont de Fr. 25'000.-.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce montant d'investissement.

Pierre-André Burnier, Syndic

Investissements 2018: financement de l'aménagement d'un local pour une crèche

La crèche Heproline active à Morat et à Montilier a été approchée par la coopérative d'habitation du Vully pour ouvrir une antenne dans les appartements protégés à Sugiez. Les démarches sont en cours et la crèche sera locataire de la coopérative d'habitation du Vully.

Le Conseil communal souhaite soutenir l'installation de cette crèche et financer l'aménagement des locaux afin que ceux-ci soient adaptés pour l'accueil de la petite enfance. Les communes procèdent tous les quatre ans à une enquête sur les besoins en accueil préscolaire et extrascolaire. La dernière étude effectuée dans notre commune en 2016 montrait un réel besoin de places en crèche.

Nous sommes convaincus par ce projet et vous demandons d'accepter un montant de Fr. 60'000.00 pour l'aménagement des locaux.

Anne-Claude Javet, Conseillère communale

Règlement de la commune de Mont-Vully relatif à la gestion des déchets

Il n'est pas toujours aisé d'établir des règlements, par exemple celui des déchetteries, mais sans ceux-ci sur quelle base pourrions-nous nous appuyer pour informer et respecter une égalité de traitement.

Dans le courant décembre le nouveau règlement des déchetteries sera à votre disposition à Lugnorre et à Sugiez ; des nouveautés seront mises en application dès le premier janvier 2018.

La personne préposée aux déchetteries se tiendra volontiers à votre disposition pour vous orienter quant à son application. Sachez que cette personne a un mandat du Conseil communal pour faire appliquer les directives.

Nous mettrons à disposition des utilisateurs dans nos déchetteries, un formulaire pour les éventuelles remarques ou suggestions.

Pour les habitants du secteur Haut-Vully, les ligatures pour l'évacuation des déchets verts ne pourront plus être utilisées et seront remboursées par notre administration. Pour cela, veuillez passer au bureau communal entre le **15 janvier et le 31 mars 2018**.

Taxes de base et taxes au poids dès 2018

Taxes de base	
Habitants	Fr. 20.-/personne par année + TVA 7.7%
Résidences secondaires	Fr. 120.-/habitation par année + TVA 7.7%
Entreprises	Selon convention

Taxes au poids	
Déchets organiques (container vert)	Fr. 0.17/kg + Fr. 1.50.-/levage + TVA 7.7%
Déchets ménagers (container noir)	Fr. 0.33/kg + Fr. 1.50.-/levage + TVA 7.7%
Compacteur à la déchetterie	Fr. 0.33/kg + TVA 7.7 %

François Petter, Conseiller communal

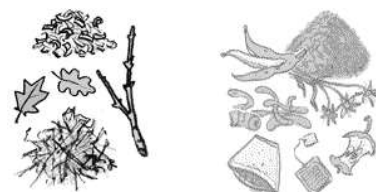
Ramassage des déchets verts fin d'année

Durant la période d'hiver, le ramassage des déchets verts ne se fait pas toutes les semaines. Nous vous donnons ci-dessous les jours de ramassage fixés :

SECTEUR HAUT-VULLY: 5 et 19 décembre 2017

SECTEUR BAS-VULLY: 11 et 22 décembre 2017

Dès janvier 2018, ce sera la société Haldimann qui s'occupera de la collecte des déchets verts dans les deux secteurs. Le calendrier de ramassage sera prochainement affiché aux piliers publics ainsi que sur le site internet de la commune.



Modification des statuts suite au regroupement du service des curatelles et du service social

À l'heure actuelle, le service social du district du Lac et le service des curatelles du Lac sont deux entités distinctes qui se trouvent à la même adresse. Le service social du district du Lac est une association de communes et le service des curatelles du Lac est régi par un accord communal qui réunit pratiquement les mêmes communes.

Les raisons suivantes ont incité les comités de direction des deux services, le comité du service social d'une part, la Commission de surveillance du service des curatelles d'autre part, à demander aux communes un regroupement des services.

Les tâches du service social et du service des curatelles deviennent de plus en plus complexes et exigent des services bien organisés qui assurent leur travail de manière professionnelle et compétente. Le professionnalisme signifie aussi qu'un partage des tâches est possible et que le service compétent a atteint la taille idéale pour exécuter ses tâches efficacement.

Le regroupement des deux services et l'agrandissement du nouveau service que cela suppose permettront de remédier plus facilement au manque de personnel au lieu de recourir à des solutions externes coûteuses.

L'agrandissement du service assure une meilleure sécurité aux collaborateurs.

Le regroupement des deux services favorisera l'échange de savoir-faire, permettant ainsi une amélioration qualitative et éventuellement quantitative des prestations fournies.

L'un des objectifs principaux du regroupement est d'utiliser les synergies professionnelles, personnelles et financières.

Lors des démarches pour repourvoir le poste de direction vacant au service des curatelles, nous avons recherché une personne possédant les qualifications nécessaires de direction aussi bien au niveau professionnel que personnel et une grande expérience dans ce secteur d'activité. En raison de cette configuration de postes et sur la base des raisons mentionnées ci-dessus, les deux comités de direction estiment qu'il est maintenant temps pour un regroupement des deux services et de demander aux communes membres de l'Association des communes du service social du district du Lac le changement de statuts nécessaire. L'Association existante sera rebaptisée «Services sociaux Lac» et le domaine «Direction d'un service de curatelles public» ajouté à ses fonctions. L'actuel accord communal pour le service des curatelles du Lac sera dissoute ainsi que la Commission de surveillance des curatelles. Le comité actuel de l'Association des communes, qui se recoupe en grande majorité au niveau du personnel avec la Commission de surveillance des curatelles, dirige et gère l'Association avec ses deux domaines d'activité. Les clés de répartition des coûts actuelles pour les frais d'exploitation des deux services resteront séparées, la gestion de l'Association sera assurée par le personnel interne existant.

Mise en service de l'application FRIAC

Le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février dernier, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction de la nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (**F**RI**o**urg **A**utorisation de **C**onstruire). La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

La phase-pilote de la mise en service de FRIAC débutera le 1^{er} février 2018, avec 9 communes (Bulle, Châtel-Saint-Denis, Düdingen, Estavayer, Mont-Vully, Morat, Plaffeien, Romont et Treyvaux). Dans ces communes, les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) devront être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leur dossier en ligne. Les dossiers pourront toutefois être déposés et traités sous forme papier durant une phase de transition de deux mois.

Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure. Cette question sera réexaminée lorsque la législation cantonale aura déterminé les moyens d'identification et d'authentification électroniques reconnus par l'Etat dans le cadre des procédures administratives et que les bases de l'archivage de documents numériques auront été posées.

L'administration notifiera également le permis de construire ainsi que toute autre décision au sens des articles 4 et 66 CPJA (code de procédure et de juridiction administrative) au format papier, par la poste et par publication (arts 34, 35 et 68 CPJA). L'envoi des décisions s'effectuera sous forme électronique lorsque l'Etat disposera des bases légales et des infrastructures techniques garantissant la reconnaissance de ce mode de procéder.

Pour toutes les communes qui ne participent pas à la phase pilote, les demandes de permis de construire se font toujours de manière habituelle sur papier. L'adaptation de la loi prévoit que l'utilisation de l'application soit, par la suite, rendue obligatoire pour toutes les communes.

Information sur la qualité de l'eau potable

Conformément à l'article 275d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2002, et selon la précision nO 20 de l'association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée, au moins une fois par année de manière exhaustive.

L'information concerne la période du 1^{er} novembre 2016 au 15 novembre 2017

Qualité microbiologique et chimique :

55 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune. Tous les échantillons étaient conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 15.4 à 35.9° F (degrés français) selon les périodes de l'année et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV.

Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 5 et 25 mg/l. selon les périodes de l'année en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV.

Les valeurs les plus élevées sont mesurées dans nos eaux de sources.

La tolérance légale est de 40 mg/l.



Provenance de l'eau :

L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.

Nos propres sources.

Traitement:

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition.

Impôts sur les chiens

Selon l'art. 11 du règlement communal sur la détention des chiens, la commune est en droit de prélever un impôt annuel d'un montant de CHF 50.- par chien.

Jusqu'à présent cet impôt était prélevé en fin d'année. **Toutefois dès l'année 2018, l'impôt communal sur les chiens sera facturé en début d'année** (soit dans le courant du mois de mars / avril).

La banque de données AMICUS nous sert de registre fiscal pour la facturation de cet impôt. De ce fait, il est important que chaque propriétaire tienne à jour les informations relatives à son chien.

Nous tenons encore une fois à vous rappeler que la détention de chiens nés ou acquis durant l'année donne lieu à la perception d'un impôt annuel complet. De plus, l'impôt complet est également dû en cas de décès du chien durant l'année.

Le détenteur qui n'a jamais eu un chien auparavant doit s'inscrire, comme nouveau détenteur, auprès de sa commune (contrôle des habitants), afin de recevoir un identifiant (ID personnel AMICUS). Le chien doit être inscrit auprès d'un vétérinaire praticien suisse dans les 10 jours dès l'acquisition.

Conformément à l'art. 39 de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la protection des animaux (LPA, RS 455) et à l'art. 8 de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur les épizooties (LFE, RS 916.40), le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires peut contrôler sporadiquement toute détention et activités canines. Il est de ce fait très important d'être en règle avec votre animal.

L'administration communale

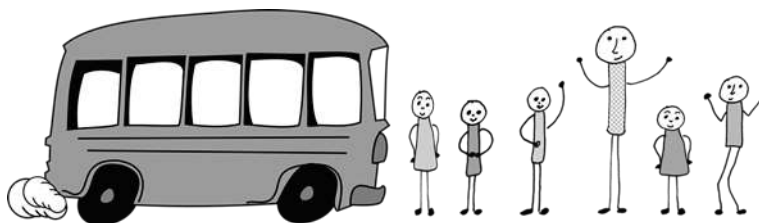
Spectacle des écoles

Les classes de 5^H à 8^H de Mont-Vully ont le plaisir de vous présenter leur spectacle

L'école **BUS**sonnière

vendredi 15 décembre à 19h30

samedi 16 décembre à 17h30



Lugnorre,
salle de la Jordila

Petite restauration sur place

Entrée libre et collecte en faveur des camps à la sortie

Employé(e) communal (e) à 100%

La commune de Mont-Vully met au concours le poste d'employé(e) communal(e).

Tâches : exécution des travaux liés à l'édilité, à la voirie, au service de l'eau potable, à l'entretien des routes et places publiques ainsi que du cimetière.

Profil : titulaire d'un CFC dans une profession manuelle (bâtiment, mécanique, technique) ou formation équivalente. Bonne condition physique, sens de l'organisation et de l'autonomie, flexibilité dans les horaires de travail, en possession d'un permis de conduire B et domicilié dans la région.

Entrée en fonction : **1er avril 2018 ou date à convenir.**

Les offres, accompagnées des documents usuels, sont à faire parvenir d'ici le vendredi 9 décembre 2017 à

**Commune de Mont-Vully, route principale 65, 1786 Nant,
avec mention « Postulation »**

Pour de plus amples renseignements, M. Pierre-André Burnier se tient à votre disposition au 079/695.99.62

Bibliothèque du Vully

Laissez de côté vos tracas quotidiens

Et arrêtez-vous en chemin.

Pour les enfants comme les aînés

Auteurs connus ou ignorés.

Lisez ce que bon vous semble

Et dévorez les nouveautés.

Transmettez-nous toutes vos idées.

Romans poignants, bandes dessinées

Ou documentaires illustrés.

Un grand choix vous est proposé.

Loisirs, détente, informations.

Albums charmants pour les petits.

N'oublions pas les dégourdis.

Thrillers pour les grands avertis.

HORAIRES D'OUVERTURE

le lundi entre 17h30 et 19h30,

le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,
ouverture unique,**

le lundi entre 17h30 et 19h30



Bibliothèque du Palet Roulant
Rte Principale 69, 1786 Nant
Tél. 026.673.10.10

Remerciements

Chers habitants de la commune de Mont-Vully,

L'accident du 18.03.2017, de Yannic, Ludovic et Quentin à Lugnorre nous a beaucoup marqué.

Vos réactions nous ont fortement touchées, soutenues et données de la force.

Heureusement, la situation a pris un tournant positif.

Tous trois ont pu reprendre leurs activités professionnelles et leurs passions.

Nous aimerons vous remercier de tout cœur pour votre soutien !

MERCI !!!

Les familles Guillard et Presset

Liebe Einwohner der Gemeinde De Mont-Vully,

Der Unfall von Yannic, Ludovic und Quentin am 18.03.2017 in Lugnorre, war prägend für uns alle.

Eure Reaktionen haben uns sehr bewegt, uns gestützt und Mut gemacht.

Glücklicherweise hat die Situation eine gute Wendung genommen.

Alle drei konnten Ihre beruflichen Aktivitäten wieder aufnehmen.

Wir möchten uns hiermit herzlich bei Euch bedanken!

MERCI!!!

Die Familien Guillard und Presset

Section des Samaritains du Vully

Nous vous invitons à **donner votre sang**

Toute personne adulte et en bonne santé peut donner son sang

Le service fribourgeois de transfusion sanguine CRS sera

à la maison de Paroisse à Môtier

le mercredi 13 décembre 2017 de 19h00 à 20h30

Passeport Vacances du Vully



Chers Tous,

Aujourd'hui, c'est un cris du cœur que nous vous lançons :
l'édition du Passeport Vacances du Vully 2018 est compromise par manque de
bénévoles !

Nous recherchons activement
**6-7 personnes motivées et dynamiques pour l'élaborations et le suivis
des activités**

Sans votre aide l'édition 2018 ne pourra pas voir le jour !

Alors si vous avez un peu de temps à nous consacrer merci de contacter Brigitte
Liem, tél. 026 673 20 21 ou par mail liem-buesser@bluewin.ch ceci au plus vite.

Merci d'avance pour votre aide



Nicole Bovet Valli

Présidente de l'association des parents d'élèves du vully

Le St-Nicolas sera de passage dans le Vully :



**Samedi
2 décembre**

Lugnorre

Sugiez

Place du Pommeré

Local du feu

17h30

18h45

Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	Fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires des déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h30	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants		Sugiez:	1 ^{er} samedi du mois
		Lugnorre	3 ^{ème} samedi du mois



*Le Conseil communal, l'administration,
le service de la conciergerie ainsi que le service
technique vous souhaitent de joyeuses fêtes de
fin d'année et une Bonne Année 2018*